

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2016**

Délibération
n° 2016.09.104.B

**Renouvellement du
système de billettique
: demande de
subventions
(FEDER/ITI)**

LE HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 septembre 2016**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Isabelle FOSTAN, François NEBOUT

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 08 SEPTEMBRE 2016

**DELIBERATION
N° 2016.09.104.B**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES /
CONTRACTUALISATIONS

Rapporteur : Monsieur GERMANEAU

**RENOUVELLEMENT DU SYSTEME DE BILLETTIQUE : DEMANDE DE SUBVENTIONS
(FEDER/ITI)**

Dans un souci d'amélioration constant des services rendus aux usagers des transports publics, GrandAngoulême a décidé de s'inscrire dans une nouvelle dynamique de transport collectif et d'améliorer les performances de son réseau de transport urbain.

A l'occasion de la réorganisation du réseau, l'agglomération a décidé de proposer un saut qualitatif du service de transport au travers notamment de la mise en place :

- d'un haut niveau de performance d'exploitation avec priorités aux feux pour les transports ;
- d'une information voyageurs de haute qualité et accessible à tous ;
- d'une billettique moderne basée sur des technologies innovantes.

Le marché billettique recouvre l'ensemble des prestations nécessaires à la mise en place d'un système billettique complet ouvert à l'interopérabilité pour le réseau de transport de l'agglomération d'Angoulême. La technologie retenue par GrandAngoulême est le « tout sans contact », avec cartes sans contact personnalisables, tickets sans contact et ticket QRCode.

Le nouveau système billettique comporte notamment la mise en place des équipements suivants :

- dispositif de validation sans contact, avec lecteur QRCode, dans les véhicules,
- dispositif de vente à l'arrêt, en agence, sur distributeurs automatiques de billets ainsi que chez les dépositaires,
- dispositif de contrôle des titres au niveau des futurs parkings-relais du bus à haut niveau de service (BHNS),
- nouveau site internet « eboutique » pour les achats en ligne.

Ce nouveau système billettique permettra :

- 1) L'amélioration de la performance du réseau par une amélioration des temps de parcours ;
- 2) Un accès facilité au titre de transport pour l'utilisateur (multiplicité des supports et des modes de distribution)
- 3) L'intermodalité par les tarifications combinées avec d'autres moyens et services de transport tels que l'intégration tarifaire des services de transport régionaux ou départementaux avec des services de location de vélos ou de véhicules électriques.

Ce système améliorera les performances du réseau sur le territoire afin de favoriser l'utilisation des transports plutôt que le recours au véhicule personnel.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs communs en matière de transition écologique. Ainsi, il contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'utilisation des services de mobilité propre.

Suite à la signature de la convention « relative à la mise en œuvre de l'investissement territorial intégré sur le territoire de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême » approuvée par délibération n°195 du 23 juin 2016 et conformément à la candidature de GrandAngoulême autorisée par délibération n°54 B du 23 avril 2015, le FEDER sera appelé en cofinancement de ce projet via l'Investissement Territorial Intégré de GrandAngoulême.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en €)	%
Billétique (partie forfaitaire du marché)	1 870 720,00	Union Européenne (FEDER/ITI)	700 000,00	37,4%
		Etat (Grenelle/AFITF)*	139 000,00	7,4%
		Autofinancement	1 031 720,00	55,2%
TOTAL	1 870 720,00	TOTAL	1 870 720,00	

*Conformément à la convention du 1^{er} octobre 2013.

Je vous propose :

D'APPROUVER le projet et le plan de financement.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment via le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 14 septembre 2016	<u>Affiché le :</u> 14 septembre 2016